

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité départemental de sortie de crise : une conjoncture marquée par une reprise de la croissance vendéenne

Le 23 septembre 2021

Un [plan d'action](#) visant à soutenir la reprise d'activité des entreprises a été présenté le 1er juin 2021 par Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Monsieur Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Son objectif est d'organiser une détection et un accompagnement efficaces des entreprises en situation de fragilité.

Le plan d'action s'articule autour de trois axes :

- ✓ Détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises;
- ✓ Orienter les entreprises en fragilité vers le meilleur dispositif ;
- ✓ Proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation.

Le pilotage du plan d'action a été confié à un comité national de sortie de crise et à l'échelon départemental à un **comité départemental de sortie de crise**, présidé par le Préfet et vice-présidé par le Directeur départemental des Finances publiques. Il est composé des membres du CODEFI restreint (Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises). Le secrétariat du comité est confié à la Direction départementale des Finances publiques, au sein de la Mission Action Économique, qui assure déjà le secrétariat permanent du CODEFI.

Le comité départemental de sortie de crise a un rôle de :

- ✓ **veille et de suivi du dispositif de soutien** apporté aux entreprises en difficulté ;
- ✓ **suivi de la conjoncture locale** et, à ce titre, un **rôle d'alerte** en cas de dégradation de la situation de certains secteurs d'activités.

Le **conseiller départemental de sortie de crise** exerce son activité dans un strict cadre de confidentialité et de respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Coordonnées du conseiller départemental de sortie de crise au sein de la DDFiP Vendée :

- x **Magali GIRARD** – Responsable du Pôle Actions de l'État
 - x **Natacha FAUVELET** – Chargée de mission Action Économique
 - x **Frank LEDERGERBER** – Chargé de mission Action Économique
- Une adresse courriel dédiée : codefi.ccsf85@dgfip.finances.gouv.fr

La conjoncture vendéenne

L'observation pluriannuelle met en évidence une courbe d'évolution de l'économie vendéenne qui a repris son rythme pluriannuel. Le CA cumulé au 31 juillet 2021 de La Vendée, toutes tailles d'entreprises confondues, augmente de 16,6% par rapport à la situation cumulé au 31 juillet 2020, marquant une reprise certaine de la croissance vendéenne.

L'activité à l'export des entreprises vendéennes connaît une forte croissance sur les premiers mois de 2021. Le chiffre d'affaires des entreprises vendéennes réalisé à l'international est en augmentation globale de plus de 32,5 % par rapport à 2020.

PJ : Présentation de la conjoncture vendéenne

Fabienne Marionneau
Tél : 02.51.36.58.29
Mél : fabienne.marionneau@dgifp.finances.gouv.fr

2/2

DDFIP de la Vendée
26 rue Jean Jaurès
85000 La Roche sur Yon



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Comité départemental de sortie de crise Vendée : une conjoncture marquée par une reprise de la croissance vendéenne

Le 23 septembre 2021

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

Un plan d'action visant à soutenir la reprise d'activité des entreprises, préparé avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise, a été présenté le 1er juin 2021 par Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Monsieur Eric Dupond-Moretti, garde de sceaux, ministre de la justice.

Son objectif est d'organiser une détection et un accompagnement efficaces des entreprises en situation de fragilité.

Il s'articule autour de trois axes :

- ✓ Détecter de manière anticipée les fragilités financières ;
- ✓ Orienter les entreprises en fragilité vers le meilleur dispositif ;
- ✓ Proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation.

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.1 La Gouvernance au plan national

Le pilotage du plan d'action est confié à **un Comité national de sortie de crise** présidé par le **Conseiller national à la sortie de crise** en la personne de **Gérard Pfauwadel**.

Le rôle de cette instance est :

- ✓ d'assurer la promotion du plan d'action
- ✓ d'en suivre la mise en œuvre.

Le comité national réunit les représentants nationaux des signataires* du plan d'action, permettant à ceux-ci d'**alerter** de la situation de certains secteurs d'activité et de **proposer**, le cas échéant, des mesures spécifiques de soutien ou d'amélioration des procédures existantes.

**Les signataires du plan d'action sont des représentants des professions du chiffre et du droit, des institutions financières, des fédérations d'entreprises, les organismes consulaires, les conseils régionaux et les représentants de l'État. Liste exhaustive en [annexe du plan d'action national](#)*

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.2 Le Comité départemental

L'échelon départemental a été retenu comme instance de pilotage au plus près du territoire.

Ainsi, dans chaque département, est institué **un comité départemental de sortie de crise**, présidé par le Préfet et vice-présidé par le Directeur départemental des Finances publiques.

- **Sa composition :**

- ✓ les membres traditionnels du comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (CODEFI restreint : Préfet, DDFIP, CRP, BDF, DDETS, URSSAF) ;
- ✓ les représentants locaux des parties signataires du plan d'action.

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.2 Le Comité départemental

- **Son Rôle :**

Le Comité est un lieu de partage d'informations entre les parties prenantes au plan d'action afin de coordonner leur intervention et garantir une meilleure détection et un meilleur accompagnement des entreprises. Il a un rôle de :

- ✓ **veille et suivi du dispositif de soutien** apporté aux entreprises en difficulté ;
- ✓ **suivi de la conjoncture locale** et, à ce titre, un **rôle d'alerte** en cas de dégradation de la situation de certains secteurs d'activités

Le comité n'instruit aucun dossier d'entreprise en propre, ce rôle restant dévolu au CODEFI restreint dans le strict respect du secret fiscal et du secret des affaires. Les membres du comité pourront toutefois, hors séance, signaler des dossiers au CODEFI.

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.2 Le Comité départemental

- **Sa Fréquence :**

Le comité se réunit une fois par trimestre à ce stade et selon les enjeux locaux.

- **Sa Gestion :**

Le Secrétariat du comité est confié à la Direction départementale des Finances publiques, au sein de la Mission Action Economique, qui assure déjà le secrétariat permanent du CODEFI.

Il assure l'organisation des comités, la transmission d'information et le reporting à destination du comité national de sortie de crise.

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.3 L'accompagnement personnalisé des entreprises

Le plan s'attache à proposer un **point d'accueil et d'orientation unique** pour guider les entreprises dans l'identification des mesures les plus adaptées à leur situation. Cette mesure prend deux formes :

- **Un numéro national dédié :**

0806 000 245

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
(appel non surtaxé, prix d'un appel local)

Ce service est assuré conjointement par la DGFIP qui mobilise 3 centres d'appels, et l'URSSAF caisse nationale qui en mobilise 2.

Ce numéro d'accueil de premier niveau ne se substitue pas aux services référents déjà connus des professionnels. Les agents de ces plateformes n'accèdent pas aux dossiers individuels des entreprises mais pourront les orienter vers le dispositif répondant à leur situation ou vers le conseiller départemental de sortie de crise.

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.3 L'accompagnement personnalisé des entreprises

- **Un conseiller départemental de sortie de crise :**

La fonction de conseiller départemental de sortie de crise est confiée au secrétariat permanent du CODEFI, placé auprès du directeur départemental des Finances publiques.

Le conseiller départemental de sortie de crise exerce son activité dans un strict cadre de confidentialité et de respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Point d'accueil des entreprises en situation de fragilité financière, le conseiller établit un diagnostic et propose la solution la plus adaptée et opérationnelle :

- ✓ Mobilisation des outils d'accompagnement financier du CODEFI
- ✓ Orientation vers l'interlocuteur adapté (CCSF, médiation du crédit, médiation des entreprises, tribunal de commerce, CRP, CIRI ...)

1. Le Plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

1.3 L'accompagnement personnalisé des entreprises

Les coordonnées du conseiller départemental de sortie de crise au sein de la DDFiP Vendée :

- x **Magali GIRARD** – Responsable du Pôle Actions de l'État
- x **Natacha FAUVELET** – Chargée de mission Action Economique
- x **Frank LEDERGERBER** – Chargé de mission Action Economique

Une adresse courriel dédiée :

codefi.ccsf85@dgfip.finances.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

La conjoncture économique vendéenne

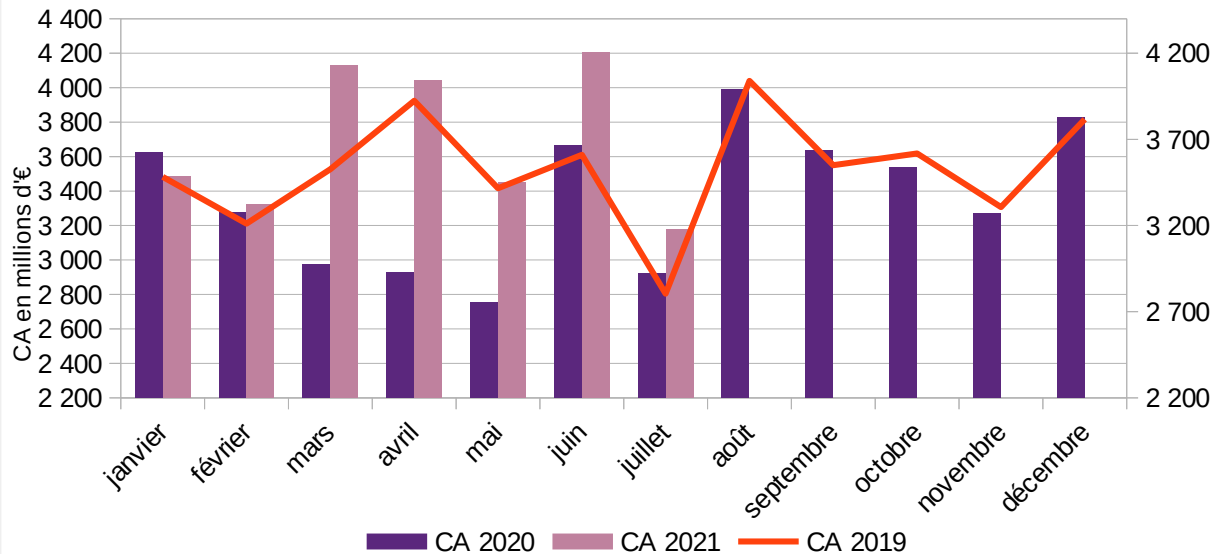
- **Examen de la conjoncture vendéenne en sortie de crise**
- **Focus sur les aides perçues par les entreprises vendéennes**

Conjoncture économique vendéenne

Situation au 31/07/2021

Evolution mensuelle du CA tous secteurs confondus

Toutes entreprises vendéennes



Le CA cumulé au 31 juillet 2021 de La Vendée, toutes tailles d'entreprises confondues, augmente de 16,6% par rapport à la situation cumulé au 31 juillet 2020.

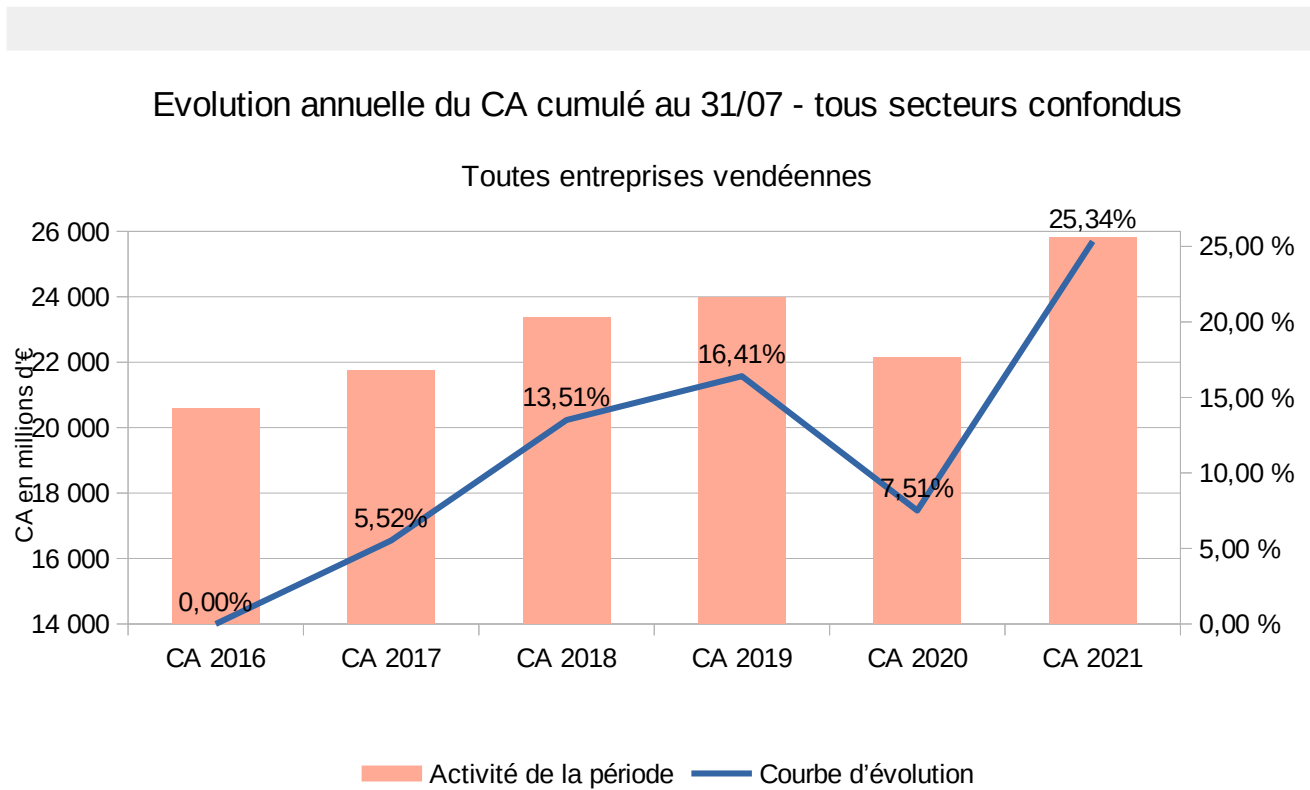
Il augmente par ailleurs de 7,7 % par rapport à la même période en 2019, marquant une reprise certaine de la croissance vendéenne.

Ces résultats sont comparables à ceux constatés au plan régional (+15,4% / 2020 et +8,36 % / 2019) et s'avère largement supérieurs aux chiffres nationaux (+14,3% / 2020 et +0,98 % / 2019).

Ces résultats restent toutefois à nuancer par secteurs d'activité.

Conjoncture économique vendéenne

Evolution pluriannuelle



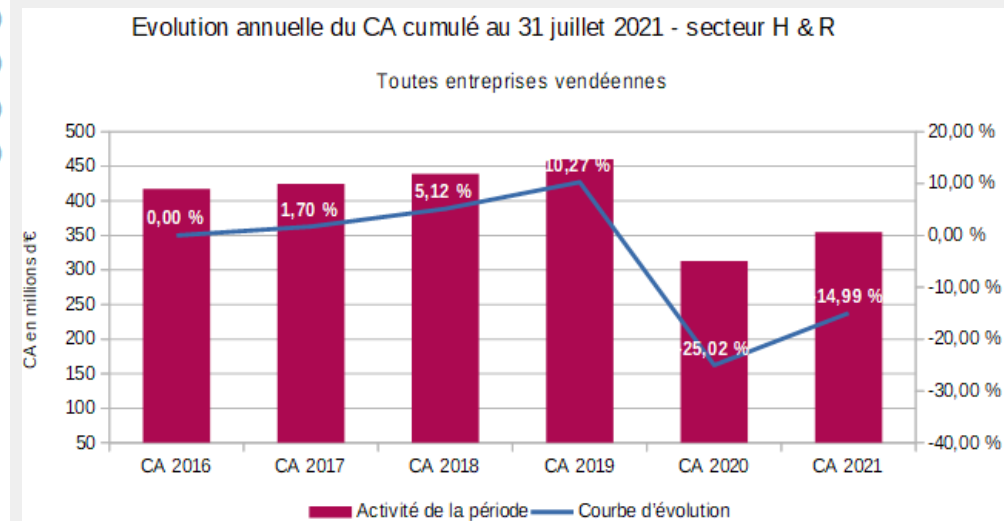
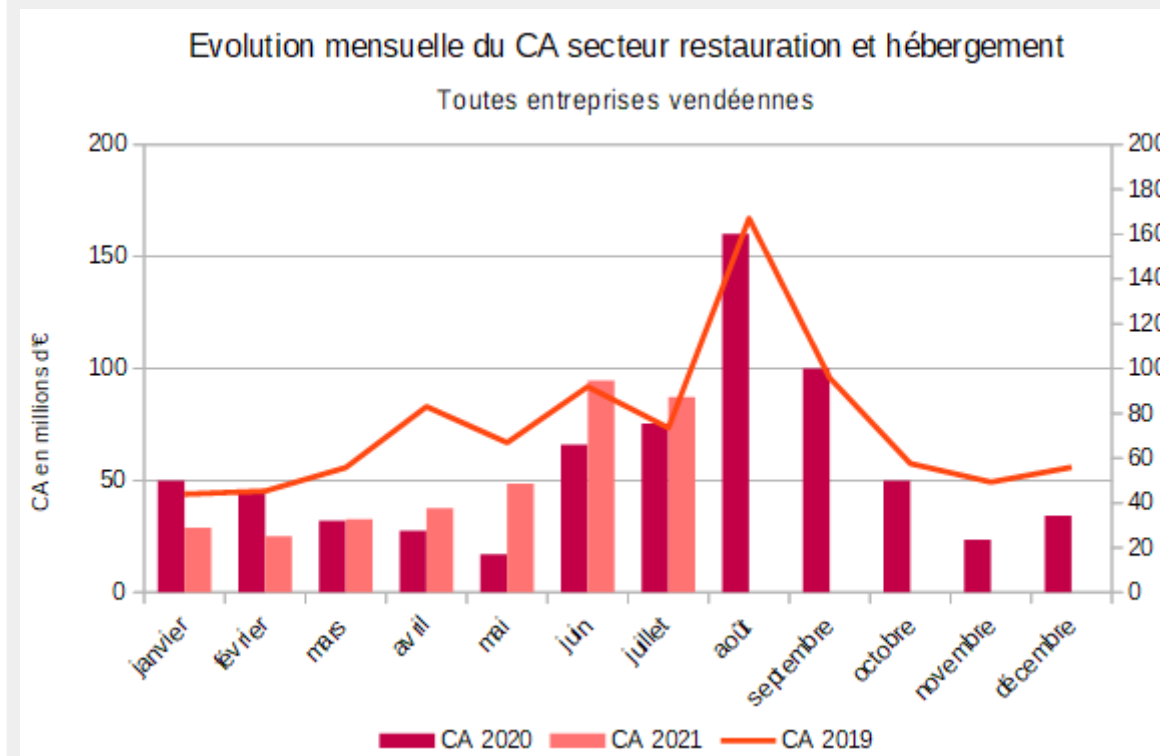
L'observation pluriannuelle met en évidence une courbe d'évolution de l'économie vendéenne qui a repris son rythme pluriannuel, en faisant abstraction de la particularité de 2020 liée principalement au confinement N°1.

Le CA global de La Vendée s'élève à 25,8 Md€ au 31 juillet 2021 et affiche ainsi une progression de 25,34 % sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro.

Conjoncture économique vendéenne

Focus sur les secteurs ayant subi des fermetures : Hotellerie-Café-Restauration

Le secteur de **Hôtellerie-restauration** est naturellement très impacté du fait des restrictions en vigueur à compter de fin octobre 2020. Si sur les 7 premiers mois de l'année 2021, on observe une hausse cumulée de +13,38 % par rapport à 2020, le secteur reste en retrait de près de 15 % sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro. Le dépassement des chiffres de 2019 sur les mois de juin et juillet laisse entrevoir cependant un espoir de reprise qui restera toutefois à conforter avec les données d'août en lien avec la mise en application du pass sanitaire.



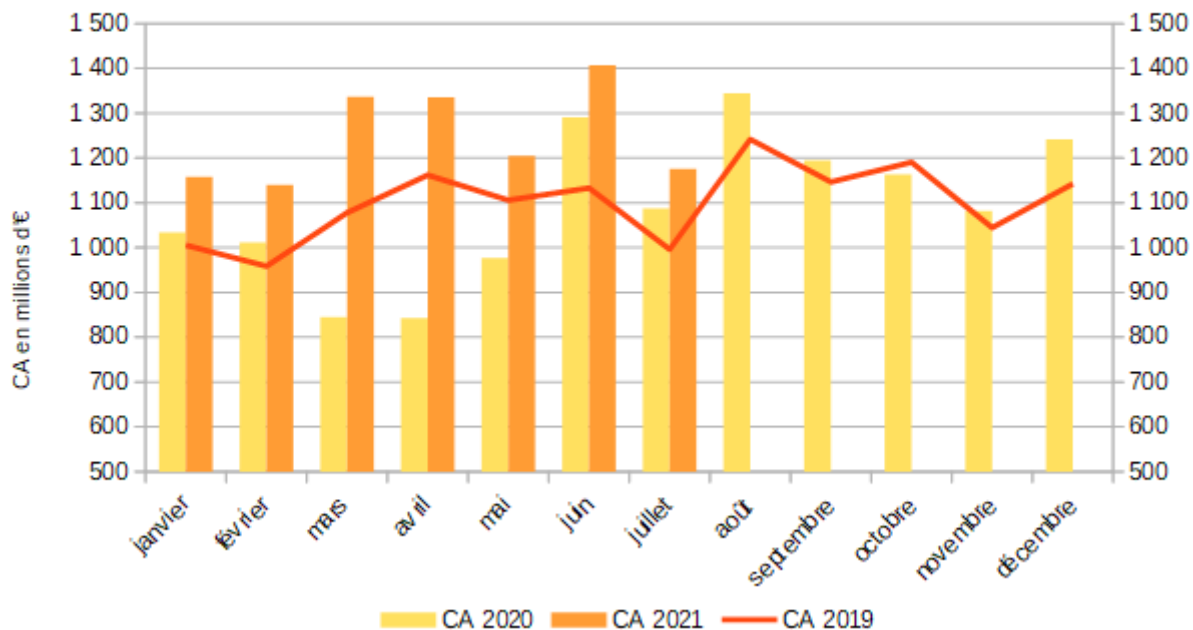
Conjoncture économique vendéenne

Focus sur les secteurs ayant subi des fermetures : secteur Commerce

Le secteur **Commerce** a quant à lui connu une activité soutenue dès les premiers mois de l'année, en forte augmentation tant par rapport à 2020 (+23,55%) qu'à 2019 (+17,7%). Cette situation globale, qui inclut les grandes surfaces, commerces alimentaires et commerces en ligne, cache toutefois des disparités entre les différentes tailles et natures de commerce. Ce secteur observe une progression de + 29,13% sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro.

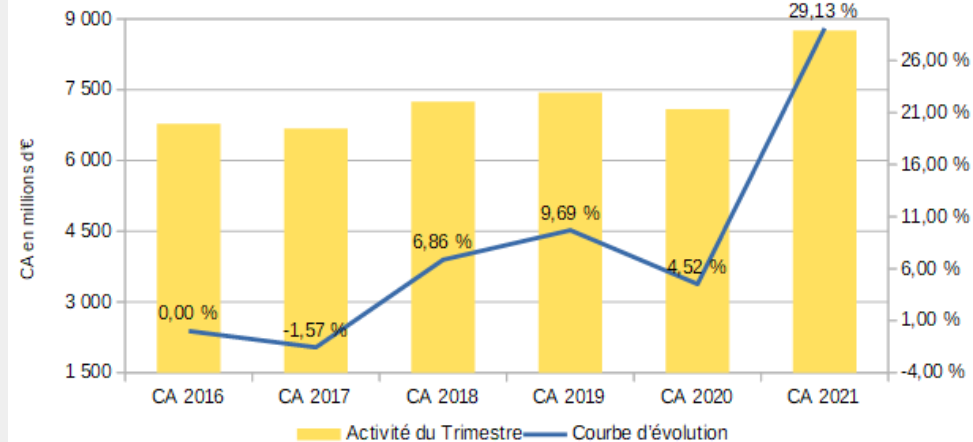
Evolution mensuelle du CA secteur commerce

Toutes entreprises vendéennes



Evolution annuelle du CA cumulé au 31 juillet - secteur commerce

Toutes entreprises vendéennes



Conjoncture économique vendéenne

Focus sur les secteurs ayant subi des fermetures : Culture et activités récréatives

Le secteur de la **Culture et des Activités récréatives**, qui compte parmi les secteurs ayant subi les pertes les plus importantes depuis le début de la crise sanitaire, rattrape son retard depuis la levée des restrictions, avec un cumul annuel 2021 légèrement en retrait de -1,25 % par rapport à 2020. Il reste très en retrait du niveau avant crise (-35,34 % par rapport à 2018, -40 % par rapport à 2019), avec toutefois des mois de juin et juillet prometteurs, sous réserve de l'impact du pass sanitaire qui sera mesuré en août.

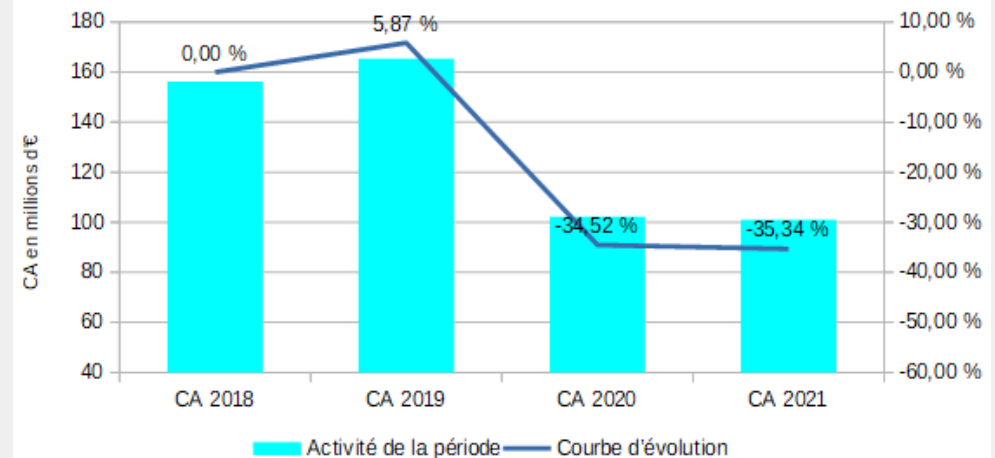
Evolution mensuelle du CA secteur Arts, Spectacles et Activités récréatives

Toutes entreprises vendéennes



Evolution du CA à fin juillet - secteur Arts, Spectacles et Activités récréatives

Toutes entreprises vendéennes



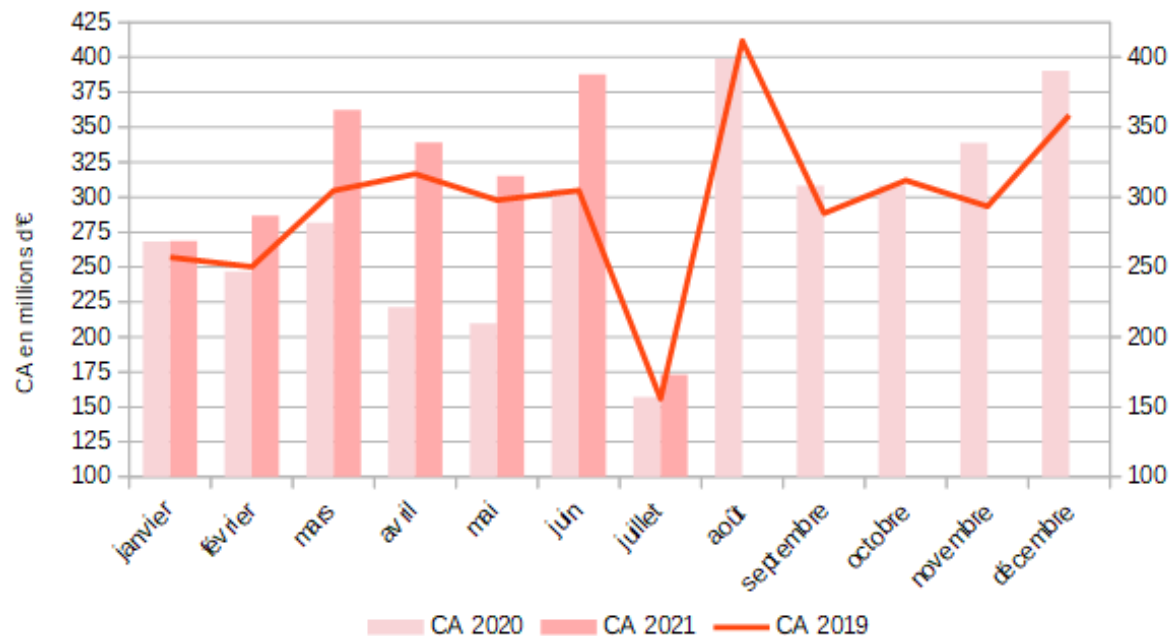
Conjoncture économique vendéenne

Evolution des autres secteurs traditionnellement suivis : Construction

L'activité 2021 du secteur de la **Construction** s'avère soutenue, largement supérieure à celle de 2020 (+ 26,10%) ainsi qu'à l'activité enregistrée en 2019 (+13%). La progression du secteur atteint 41,57 % sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro. L'effet « augmentation des matériaux » sera toutefois à surveiller en termes d'impact sur les résultats et de commandes à venir.

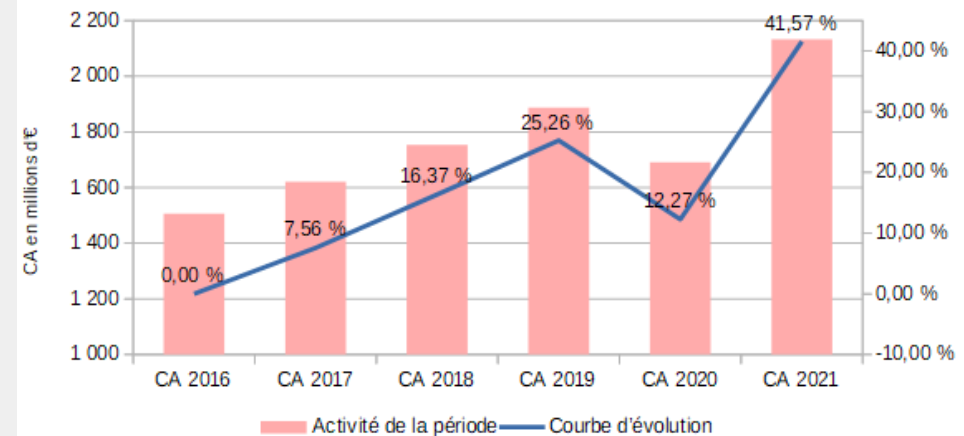
Evolution mensuelle du CA secteur Construction

Toutes entreprises vendéennes



Evolution du CA à fin juillet - secteur Construction

Toutes entreprises vendéennes



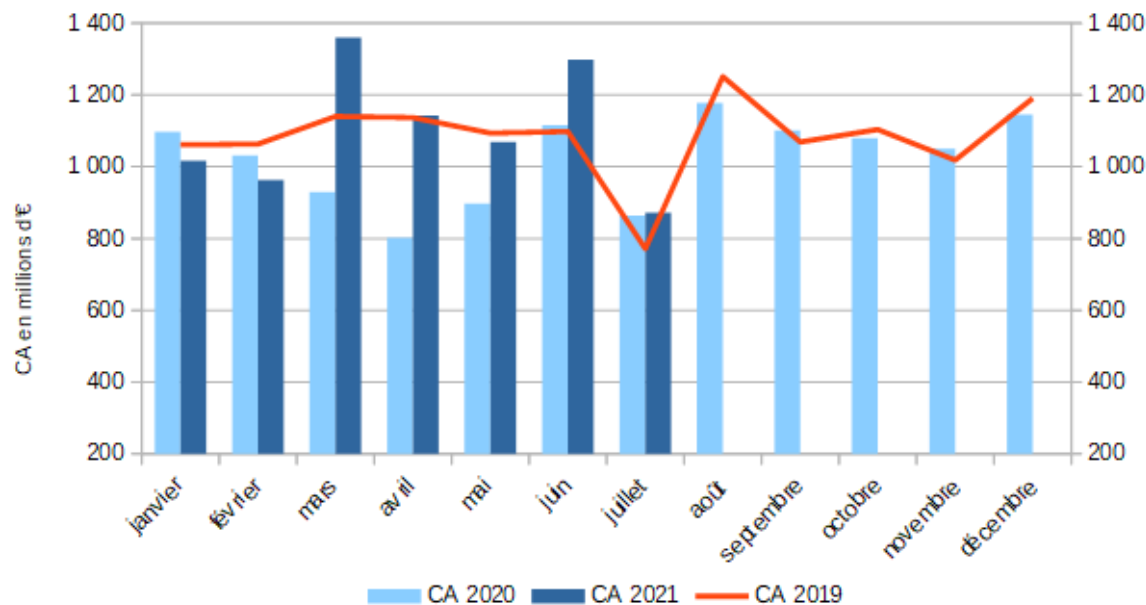
Conjoncture économique vendéenne

Evolution des autres secteurs traditionnellement suivis : Industrie Manufacturière

Si les deux premiers mois de 2021 présentaient un retrait par rapport à 2020, le secteur de l'**industrie manufacturière** se redresse significativement sur les mois suivants et atteint, au milieu de l'été 2021, un cumul de chiffres d'affaires 2021 supérieur à 2020 de + 14,63 %, et supérieur à 2019 de +4,84%. La progression du secteur est de +26,50 % sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro. Là encore, l'impact de la hausse des coûts de matières premières reste à surveiller.

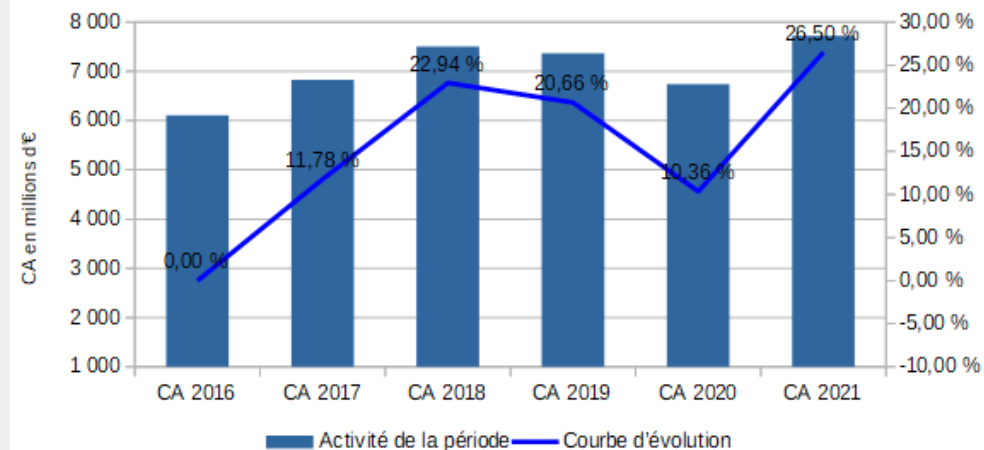
Evolution mensuelle du CA secteur Industrie manufacturière

Toutes entreprises vendéennes



Evolution du CA à fin juillet - secteur Industrie manufacturière

Toutes entreprises vendéennes



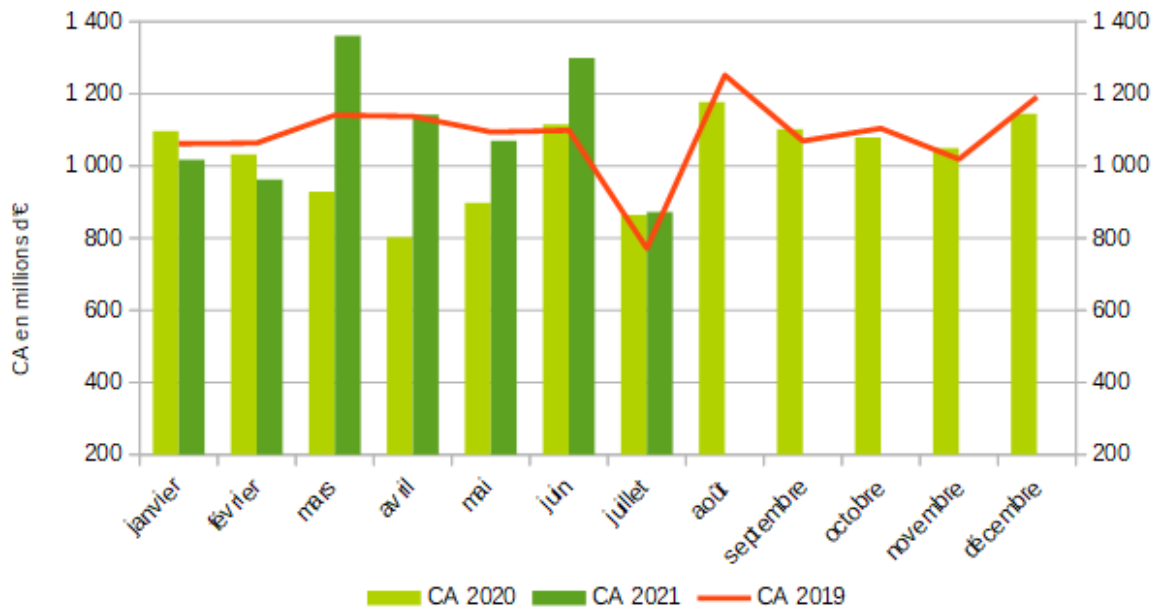
Conjoncture économique vendéenne

Evolution des autres secteurs traditionnellement suivis : Transport

Significativement impacté par la crise sanitaire en 2020, le secteur du **Transport**, connaît un rebond important depuis mars 2021, lui permettant d'afficher, au milieu de l'été, un cumul en hausse de +21,3 € % par rapport à 2020 et de revenir au niveau d'avant crise (+ 2,12 % par rapport à 2019). Sur 6 années glissantes avec une référence 2016 en année Zéro, la progression est de 28,55 %.

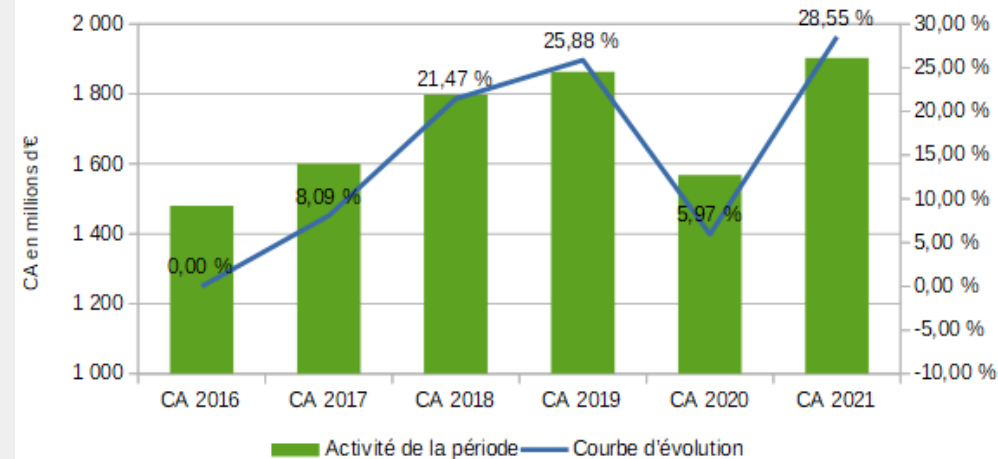
Evolution mensuelle du CA secteur Transport

Toutes entreprises vendéennes



Evolution du CA à fin juillet - secteur Transport

Toutes entreprises vendéennes



Focus sur les aides COVID :

Le Fonds de solidarité _ Situation au 31/08/2021

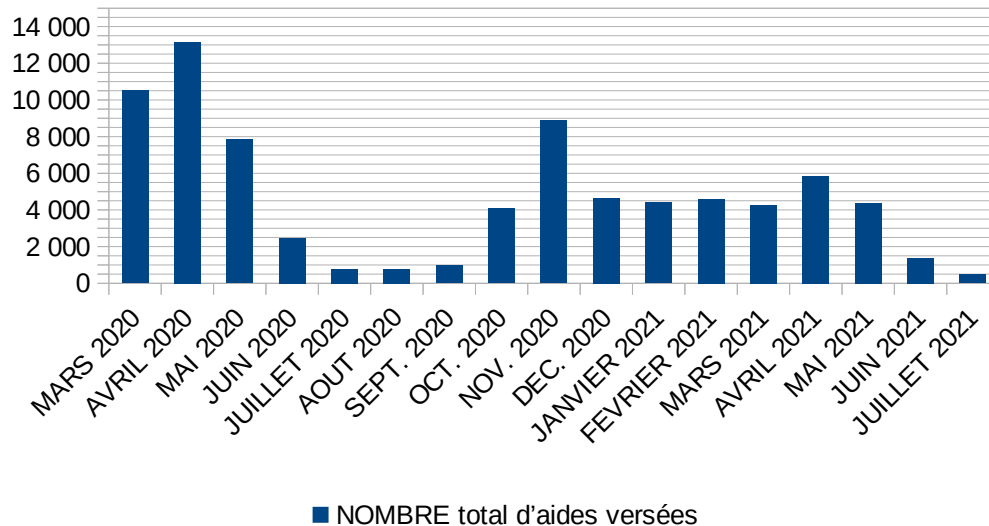
National : 10,33M d'aides versées pour 35,6Md€ au profit de plus de 2M d'entreprises

Vendée : 79 453 aides versées pour 289,85M€ au profit de 17 347 entreprises

Répartition au mois le mois en nombre et en montant pour La Vendée

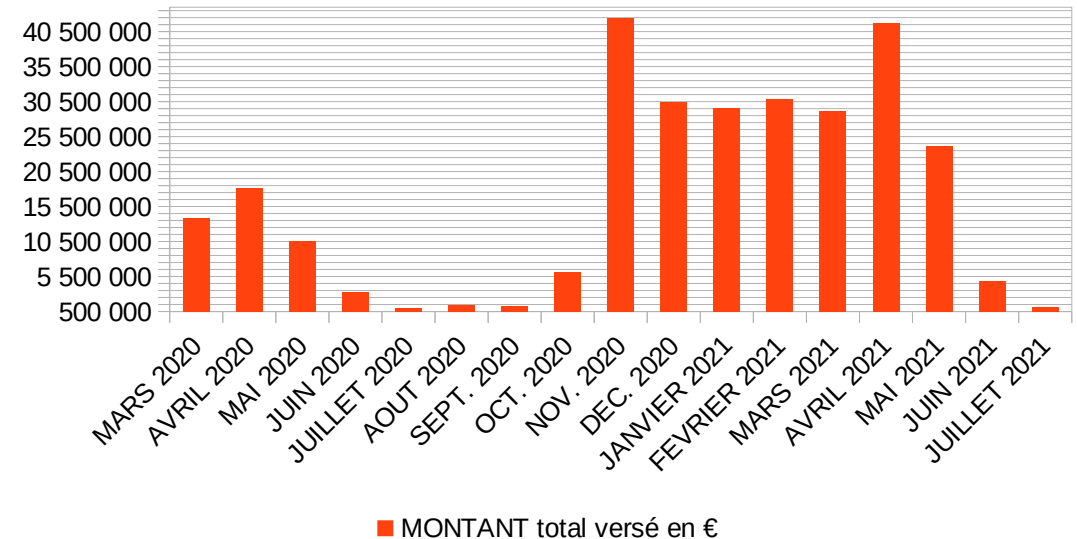
Volume des aides versées au titre du Fonds de solidarité

En Nombre d'aides versées



Volume des aides versées au titre du Fonds de solidarité

Montant versé en €uros



Focus sur les aides COVID :

Le Prêt Garanti par l'État _ Situation au 31/08/2021

National : 685 045 prêts accordés pour 138,28Md€

Vendée : 5 915 prêts accordés pour 1,28Md€

L'activité partielle_ Situation au 25/08/2021

Le montant des allocations versées aux entreprises vendéennes s'élève à 292 522 597 € au 25/08/2021.

L'activité de la CCSF et du CODEFI _ Situation au 13/09/2021

En 2020 :

- **54 entreprises** en difficulté détectées par un membre du CODEFI restreint et contactées par le secrétariat permanent du CODEFI afin de les orienter vers le dispositif le plus adapté , dont 1 prêt exceptionnel aux petites entreprises accordé pour 100K€.
- **35 entreprises** ayant saisi ou ayant été orientées vers la CCSF dont 21 ont pu bénéficier d'un moratoire de prise en charge des dettes fiscales et sociales ne faisant pas l'objet des mesures spécifiques COVID.

Pour 2021, au 13/09/2021 :

- **23 entreprises** en difficulté détectées par un membre du CODEFI restreint et contactées par le secrétariat permanent du CODEFI afin de les orienter vers le dispositif le plus adapté , dont 3 prêts exceptionnels aux petites entreprises accordé pour 160K€ au total.
- **18 entreprises** ayant saisi ou ayant été orientées vers la CCSF dont 10 ont pu bénéficier d'un moratoire de prise en charge des dettes fiscales et sociales et 5 sont en cours d'instruction